

Charte éthique de hotium

1) Général

La charte éthique de hotium veut mettre en évidence la philosophie sous-jacente à la société hotium afin de l'exprimer à sa clientèle, de la clarifier à ses collaborateurs et de la rappeler à ses propriétaires.

La charte éthique de hotium ne met ni le client¹, ni le collaborateur, ni le propriétaire en son centre, comme fondement sur lequel elle s'établirait. Toute tentative de fonder une éthique sur une partie plutôt que le tout ne peut qu'échouer, produisant inévitablement des tensions, des jalousies et des conflits.

Le principe sur lequel la charte éthique de hotium se fonde est l'existence d'une « noble interrelation »² liant les acteurs que sont un client, un collaborateur et un propriétaire d'une société. Cette « noble interrelation » dépasse l'individualité de chacun des acteurs. Elle leur permet d'atteindre des objectifs économiques, émotionnels et intellectuels dépassant la portée de l'individu livré à lui-même et elle les soumet chacun à des responsabilités différenciées.

Concernant le client, les objectifs du collaborateur et du propriétaire doivent être de fournir, dans la mesure du possible et avec toute la diligence requise, une plus-value financière, une qualité de vie supérieure et du temps libre supplémentaire pour qu'il puisse se concentrer sur ses centres d'intérêts. Ne peut être collaborateur ou propriétaire de hotium que celui qui poursuit de tels objectifs au regard du client.

Concernant le collaborateur, les objectifs du client et du propriétaire doivent être de fournir la possibilité d'une plus-value financière, d'une augmentation de sa qualité de vie et d'un accroissement de son bien-être professionnel. Ne peut être client ou propriétaire de hotium que celui qui offre de telles possibilités au regard du collaborateur.

Concernant le propriétaire, les objectifs du client et du collaborateur doivent être de fournir la possibilité d'un développement équilibré de la société, d'un point de vue financier, émotionnel et structurel. Ne peut être client ou collaborateur de hotium que celui qui offre de telles possibilités ou poursuit de tels objectifs au regard du propriétaire.

Cette « noble interrelation » offre à chacun des acteurs la possibilité d'une qualité de vie supérieure qui dépasse leur condition individuelle initiale. *Choisir*³ de s'engager dans cette « noble interrelation », que l'on soit un client, un collaborateur ou un propriétaire engendre *de facto* des responsabilités que chacun des acteurs se doit d'assumer.

¹ Pour des raisons de simplification et l'allègement du texte, seule la forme masculine est utilisée pour le concept de « client », « collaborateur » et « propriétaire ».

² Le concept nommé ici de « noble interrelation » se veut tout d'abord « noble » dans le sens que chacun des acteurs est considéré tout d'abord comme indépendant, auto-suffisant et libre de ses choix.

³ L'utilisation de l'italique veut mettre en évidence le caractère libre de chacun de s'engager dans le cadre de cette relation. Si le choix est pris par l'un des acteurs d'entrer dans cette « noble interrelation » en vue de certains avantages, les responsabilités qui en découlent doivent être obligatoirement assumées.

2) Des responsabilités du propriétaire au regard du client et du collaborateur.

a) Des perspectives du client⁴

- Le travail de hotium vise à produire pour le client une plus-value financière en augmentant les revenus et diminuant les charges, une augmentation de sa qualité de vie et l'apport d'otium (du temps libre que l'on a pour faire ce que l'on veut faire ; être ce que l'on veut être).

b) Des perspectives du collaborateur

- Une activité de gestionnaire de patrimoine chez hotium vise à produire pour le collaborateur la possibilité d'une rémunération intéressante, une augmentation de sa qualité de vie et un bien-être professionnel.

c) Des engagements du propriétaire envers le client et le collaborateur.

- Le propriétaire s'engage à gérer hotium selon les principes de prudence et d'indépendance afin de pérenniser la société et d'offrir la possibilité du service indépendant de hotium au client.
- Le propriétaire s'engage à protéger l'image de hotium de toute mauvaise publicité endogène (ex : tenue, manières et agissements du collaborateur) et exogène (ex : critiques externes, presses, etc).
- Le propriétaire s'engage à promouvoir le bien être professionnel du collaborateur, d'un point de vue économique, émotionnel et intellectuel afin que celui-ci puisse apporter le meilleur service au client.
- Le propriétaire s'engage à développer continuellement la formation, les infrastructures, le réseau de partenaires spécialisés et le réseau de prestataires de produits pour proposer continuellement les solutions les plus adéquates au client.

3) Des responsabilités du collaborateur au regard du client et du propriétaire.

a) Des perspectives du client

- Le travail de hotium vise à produire pour le client une plus-value financière en augmentant les revenus et diminuant les charges, une augmentation de sa qualité de vie et l'apport d'otium (du temps libre que l'on a pour faire ce que l'on veut faire ; être ce que l'on veut être).

b) Des perspectives du propriétaire

- Le propriétaire vise un développement équilibré de la société, d'un point de vue financier, émotionnel et structurel, et de la sorte une pérennisation et un développement de son patrimoine.

⁴ Les perspectives du client, du collaborateur et du propriétaire sont répétées afin de mettre en évidence la relation directe des engagements de chacun des acteurs en vue d'atteindre les perspectives de chacun des acteurs.

c) Des engagements du collaborateur envers le client et le propriétaire

- Le collaborateur s'engage à promouvoir le bien être du client, d'un point de vue économique, émotionnel et intellectuel afin que celui-ci puisse se focaliser sur ses centres d'intérêts et envisager l'avenir sereinement.
- Le collaborateur s'engage à gérer le dossier du client selon le principe de prudence et d'indépendance afin de pérenniser et de développer au mieux la situation personnelle du client. Tout dossier accepté doit être traité avec toute la diligence requise.
- Le collaborateur s'engage à respecter la sphère privée du client et se soumet à l'obligation de confidentialité.
- Le collaborateur s'engage à promouvoir l'image de la société, de par son travail, son attitude, sa tenue vestimentaire et ses propos.
- Le collaborateur s'engage à développer la dynamique, l'entente et la collaboration qui anime l'équipe de hotium.

4) Des responsabilités du client au regard du collaborateur et du propriétaire

a) Des perspectives du collaborateur

- Une activité de gestionnaire de patrimoine chez hotium vise à produire pour le collaborateur la possibilité d'une rémunération intéressante, une augmentation de sa qualité de vie et un bien-être professionnel.

b) Des perspectives du propriétaire

- Le propriétaire vise un développement équilibré de la société, d'un point de vue financier, émotionnel et structurel, et de la sorte une pérennisation et un développement de son patrimoine.

c) Des engagements du client envers le collaborateur et le propriétaire

- Le client s'engage à informer de manière complète et véridique le collaborateur sur tous les aspects liés à l'analyse, la gestion et le suivi de son dossier.
- Le client s'engage à payer les honoraires définis et facturés selon le mandat de hotium.
- Le client s'engage à informer le propriétaire sur tout manquement de la part du collaborateur.

5) Conclusion

- Il ne peut y avoir de « noble interrelation » sans une participation sincère et spontanée du client, du collaborateur et du propriétaire.
- Cette « noble interrelation » se fonde sur le respect, la confiance et la volonté de chacun des acteurs d'y participer pour atteindre certaines perspectives. Si une des parties ne veut pas ou plus y participer, ne trouvant pas ou plus de perspectives pour elle-même ou un autre des acteurs, cette noble interrelation n'existe pas ou plus.